



Liste des délibérations du conseil municipal du 14 novembre 2022 à 18h30

- Délibération n°2022/024 examinée le 14 novembre 2022 –
Transfert d'une part de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité –
Approuvée.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement ont obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à leur intercommunalité. Considérant qu'aucun équipement géré ou investissement engagé par la communauté de communes n'est susceptible d'entrer dans le champ d'application de la taxe d'aménagement, le montant du transfert est nul.

- Délibération n°2022/025 examinée le 14 novembre 2022 –
Adhésion au groupement de commande porté par le SDE07, pour la réalisation d'audit énergétique et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents – **Approuvée.**

Dans le cadre de ce programme ACTEE, le SDE 07 coordonne un groupement de commande pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics. Afin de lancer une réflexion sur les aménagements qui peuvent être mis en place pour diminuer les émissions de CO₂, la commune de Chauzon va adhérer à ce groupement.

- Délibération n°2022/026 examinée le 14 novembre 2022 –
Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le Centre de Gestion de l'Ardèche pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière, ainsi que ces modalités de versement –
Approuvée.

La commune de Chauzon adhère au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Ardèche pour le risque « prévoyance » depuis 2014. Il s'agit de mettre à jour la délibération pour inclure les agents contractuels.

- Délibération n°2022/027 examinée le 14 novembre 2022 –
Acquisition d'un bien sans maître – **Approuvée.**

La commune engage une procédure de bien sans maître concernant un immeuble situé rue du Trou dont les propriétaires sont décédés depuis plus de 30 ans.